

Conseil d'administration du 22 mars 2024

Délibération n° 24/09

*Zb - Etude sur l'* Internalisation de la fonction RH

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars,

Le conseil d'administration, convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni sur invitation de la présidente.

La présidente,

#### EXPOSE

Les tâches nécessaires à la gestion des ressources humaines du CRR 93 sont réalisées pour partie en interne par l'équipe du conservatoire et pour partie en externe par plusieurs membres du service ressources humaines de la ville d'Aubervilliers. Cette situation est en vigueur depuis de nombreuses années et constitue un apport en compétence historique et précieux de la ville d'Aubervilliers au profit CRR 93.

Cependant, les spécificités de notre activité (nombreuses disponibilités pour convenances personnelles, nombreux temps non-complets et contrats courts, quotités hétérodoxes des enseignants, périodicité basée sur l'année scolaire) en rendent complexe la gestion. Cette complexité est accrue par la séparation physique entre les donneurs d'ordres et les gestionnaires, tout autant que par les écarts entre les régimes particuliers applicables au sein des deux personnes morales distinctes que sont la ville et le conservatoire. En outre, l'impossibilité dans laquelle se trouve le conservatoire de sélectionner lui-même les agents opérant pour son compte a également pu créer des difficultés.

Cette situation ne va donc pas sans constituer un véritable handicap pour notre établissement qui n'est pas pleinement autonome et libre d'agir de manière fluide pour la gestion de son personnel – qui représente pourtant 95 % de ses charges de fonctionnement.

Il apparaît donc désormais nécessaire d'analyser les tenants et les aboutissants d'une internalisation de l'ensemble de sa fonction RH par le CRR 93, et d'établir les modalités suivant lesquelles cette internalisation pourrait être menée. Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver qu'une telle analyse soit faite, et d'autoriser la direction du conservatoire à solliciter, si nécessaire, un accompagnement pour mener à bien ce projet d'internalisation.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

Article 1 : D'approuver qu'une analyse soit faite des tenants et des aboutissants d'une internalisation de l'ensemble de sa fonction RH par le CRR 93 pour permettre, notamment, d'établir les modalités suivant lesquelles cette internalisation pourrait être menée.

~~Article 2 : D'autoriser la présidence du conservatoire à solliciter, si nécessaire, un accompagnement pour mener à bien ce projet d'internalisation.~~

23

Membres	12
Votants	4
Suffrages exprimés	4
Votes pour	4
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 22 mars 2024

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration

